



question du droit du travail

Par **boboo**, le **29/02/2008** à **20:01**

Salut

J'ai une question je m'occupe de mon frère qui a fait pas mal de connerie et financièrement avec ma femme on gère ses comptes, il y a 6/7 mois mon frère s'est cassé les ligaments du genou au foot la société ou il bosse en cdi la payer en septembre derniers par mégarde mais aujourd'hui il lui paye 110 € pour tous le mois février bossé pour rattrapé se plus comment fait une personne pour nourrir sa fille et payer 900 € de dette par mois c dégueulasse je voudrais savoir quel son les droits qu'il a car il me semble que son patron aurait du lui retirer 150 € par mois par exemple on doit nous laisser un minimum pour vivre moi aujourd'hui je suis dans la merde grave avec ça QUE FAIRE

Par **citoyenalpha**, le **29/02/2008** à **20:34**

Bonjour!

L'article L144-2 du code du travail dispose:

Tout employeur qui fait une avance en espèces, en dehors du cas prévu au 3 de l'article précédent, ne peut se rembourser qu'au moyen de retenues successives ne dépassant pas le dixième du montant des salaires exigibles.

En conséquence vous pouvez mettre en demeure (du fait de l'urgence) l'employeur au

paiement immédiat des sommes indûment prélevées.

En cas de refus saisissez en référé le conseil des prud'hommes.

Restant à votre disposition.

Par **boboo**, le **03/03/2008** à **14:32**

Merci beaucoup de votre réponse à bientôt